

RÈGLEMENT

« MARCHÉ DE NOËL DE SEPMERIES 2026 » STAND EXPOSANT

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

La Mairie de Sepmeries et le Comité des fêtes organisent le 5^e Marché de Noël, qui se tiendra le **samedi 12 décembre 2026**. Le présent règlement fixe les conditions de participation applicables à l'ensemble des exposants.

ARTICLE 2 : EMPLACEMENT ET HEURES DE TENUE DU MARCHÉ DE NOËL

Le marché sera ouvert au public de 10h00 à 18h00.

L'installation des stands est autorisée à partir de 7h30 et doit impérativement être terminée pour l'ouverture au public.

Le démontage des stands est autorisé uniquement à partir de 18h00. Tout départ anticipé entraînera l'encaissement du chèque de caution.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Marché de Noël est ouvert aux :

- créateurs amateurs,
- artistes libres,
- artisans,
- commerçants,
- associations,
- écoles.

La vente d'animaux est strictement interdite.

L'emplacement est gratuit. Afin de garantir la présence des exposants, un chèque de caution de 50 € à l'ordre du Comité des fêtes de Sepmeries est exigé pour la réservation. Il sera restitué à la fermeture du marché (18h00).

Après confirmation du dossier, tout désistement, sauf cas de force majeure dûment justifié (maladie, hospitalisation...), entraîne la perte de la caution.

ARTICLE 4 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être transmis à la mairie avant le samedi 21 novembre 2026.

L'inscription est considérée comme complète à réception du dossier accompagné du chèque de caution.

Pièces à fournir :

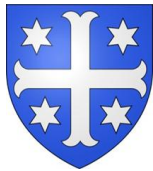
- Créateurs amateurs : copie recto verso de la carte nationale d'identité.
- Artistes libres, artisans, commerçants : copie de la carte professionnelle ou n° RCS ou extrait Kbis.
- Associations : copie recto verso de la carte nationale d'identité du président et date de création de l'association.

Le dossier peut être déposé :

- par courrier (cachet de la poste faisant foi) :

Mairie de Sepmeries – 143 Grand Rue – 59269 SEPMERIES,

- directement à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres.



ARTICLE 5 : ORGANISATION DU MARCHÉ

Chaque exposant bénéficie d'un emplacement extérieur couvert comprenant :

- un espace de 9 m² maximum (3 m x 3 m),
- 1 à 2 tables de 2,20 m,
- 2 chaises.

Les places en intérieur étant limitées, elles seront attribuées selon l'ordre de réception des dossiers.

Les emplacements seront ensuite attribués par tirage au sort. Aucune contestation ne sera recevable après confirmation.

Les exposants peuvent apporter du matériel complémentaire (tables, grilles, chevalets), qui devra rester strictement dans leur espace.

Les déchets doivent être emballés et déposés dans les containers prévus à cet effet.

ARTICLE 6 : ÉCLAIRAGE DES STANDS

Un éclairage de base est fourni par l'organisateur.

Les exposants doivent apporter leur propre matériel électrique (spots, rallonges, multiprises...).

L'accès à l'électricité est soumis à disponibilité. La puissance triphasée est interdite.

Les lampes de plus de 60 W sont proscrites.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

La Mairie de Sepmeries dégage sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice des activités des exposants. Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer à des tiers.

ARTICLE 8 : INFRACTION AU RÈGLEMENT

Toutes infractions au règlement et aux présentes prescriptions pourront faire l'objet d'une exclusion du marché de Noël et entraîner l'encaissement du chèque de caution.

ARTICLE 9 : ANNULATION

En cas d'annulation par la mairie pour raisons sanitaires, météorologiques ou autres motifs majeurs, le chèque de caution sera **intégralement remboursé**.

Aucune indemnisation supplémentaire ne pourra être exigée.

Les organisateurs se réservent le droit de **refuser un exposant ou un produit ne correspondant pas à l'esprit ou au thème du marché.**



DOSSIER DE CANDIDATURE EXPOSANT
« MARCHÉ DE NOËL DE SEPMERIES 2026 »

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2026 – 10h00 à 18h00

INFORMATION EXPOSANT :

Nom	Prénom
Statut ☐ Artiste libre ☐ Créateur amateur ☐ Artisan ☐ Association ☐ Commerçant ☐ Autre, préciser:	
Adresse postale	
Téléphone	Courriel
Site internet / Page(s) réseaux sociaux	
Descriptif de votre activité (peinture, bijoux, sculpture, alimentation...)	

Besoin d'électricité sur le stand ? ☐ oui ☐ non

Besoin de grilles d'exposition (Maxi = 2) ? ☐ oui ☐ non

RAPPEL DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER :

- ☐ Pour les créateurs amateurs : une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité.
- ☐ Pour les artistes libres, artisans et commerçants : une photocopie de la carte d'artiste ou d'artisan ou le n°RCS ou extrait Kbis du Registre du commerce et des sociétés.
- ☐ Pour les associations : la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité du président de l'association à la préfecture et la date de création.

RÈGLEMENT DU STAND :

Pour rappel : chaque exposant aura un emplacement gratuit.

Le chèque de caution de 50€ sera à joindre à votre dossier d'inscription.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À COMPLÉTER :

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur déclare avoir lu et accepté tous les termes du règlement du Marché de Noël de Sepmeries joint à ce dossier d'inscription.

Le / / 2026 à

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Ce dossier dûment complété est à retourner **avant le samedi 21 novembre 2026** :

- Par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie de Sepmeries** - 143, Grand rue 59269 SEPMERIES
 - Directement à l'accueil de la mairie ou dans la **boîte aux lettres**.
- Commune de SEPMERIES